

Resolution of the Collective of Contract and Temporary Staff of the European Union Institutions

[*French below*](#)

Preamble

The day-to-day running of the European Union institutions relies, to a significant extent, on the work of contract and temporary staff. However, despite this indispensable contribution, these staff members remain in a situation of structural precariousness that stands in stark contrast to the importance of their role.

This situation is, moreover, detrimental to the institutions themselves. A significant proportion of contract and temporary staff are employed on fixed-term contracts, limited to six years. At the end of this period, these colleagues, fully trained, operational and possessing expertise acquired over the years, are forced to leave. This structural turnover results in a net loss of skills and institutional memory, the human and organisational cost of which is rarely measured at its true value. It would be in everyone's interest to be able to retain these staff members once they have proven their worth.

This is why the collective of contract staff has rallied once again to begin drafting concrete demands aimed at improving the living and working conditions of all contract and temporary staff.

The petition setting out these demands has so far gathered nearly 4,000 signatures. These signatures come from colleagues of all grades and from all institutional backgrounds — the Commission, Parliament, Council, EEAS, Court of Justice, executive agencies, decentralised agencies and offices. This cross-cutting mobilisation demonstrates a strong solidarity that transcends grades and institutional affiliations. The demands contained in the petition have been drawn up in this spirit of inclusivity. Drawing on numerous individual contributions and collective discussions, whilst not claiming to cover all expectations, they constitute a solid starting point, informed by a wealth of input, to fuel the debate and open discussions with the administration.

The present resolution

Gathered for our concluding assembly, the participants adopt this resolution and call upon:

1. Unity among staff and trade unions

We call on all staff of the European Union institutions, as well as trade unions, to mobilise in support of the demands set out in the petition.

The precarious situation of contract and temporary staff is not an isolated issue affecting a single category: it concerns all staff and the quality of the European public service. Unity is the prerequisite for building sufficient leverage to achieve real and lasting progress. We invite every trade union organisation to take up these demands, to raise them in social dialogue forums and to coordinate their action in favour of a fairer and more equitable human resources policy for all.

2. The prompt opening of a social dialogue

We call on the administration of the European Union institutions to initiate without delay a social dialogue specifically concerning the human resources policy applicable to contract and temporary staff.

This dialogue must be open, structured and conducted in good faith, with the effective participation of representatives of the staff concerned. It must be based on the demands set out in the petition as a starting point for discussion, without prejudging its conclusions, and aim for concrete and measurable results within a reasonable timeframe. We emphasise that the urgency of the situation does not allow this dialogue to be postponed indefinitely: the expectations are real, documented, and call for a response within deadlines that must be set and adhered to.

Final Appeal

We, the signatories of this resolution, reaffirm our determination to continue this campaign with the perseverance and unity it deserves, in the interests of all contract and temporary staff and, beyond that, in the interests of the institutions themselves.

Adopted at the concluding meeting of the Collective of Contract and Temporary Staff of the EU Institutions
In Brussels — 4 May 2026

Résolution du Collectif des Agents Contractuels et Temporaires des Institutions de l'Union Européenne

Préambule

Les institutions de l'Union européenne reposent, pour une part significative de leur fonctionnement quotidien, sur le travail d'agents contractuels et temporaires. Or, malgré cette contribution indispensable, ces agents demeurent dans une situation de précarité structurelle qui contraste avec l'importance de leur rôle.

Cette situation est d'ailleurs préjudiciable aux institutions elles-mêmes. Une part significative des agents contractuels et temporaires est employée sous contrat à durée déterminée, limité à six ans. À l'issue de cette période, ces collègues, pleinement formés, opérationnels et porteurs d'une expertise acquise au fil des années, se voient contraints de partir. Ce turn-over structurel entraîne une perte sèche de savoir-faire et de mémoire institutionnelle, dont le coût, humain et organisationnel, est rarement mesuré à sa juste valeur. Il serait dans l'intérêt de tous de pouvoir fidéliser ces agents une fois qu'ils ont démontré leur valeur.

C'est pourquoi, le collectif des contractuels s'est remobilisé pour engager un travail d'élaboration de revendications concrètes visant à améliorer les conditions de vie et de travail de l'ensemble du personnel contractuel et temporaire.

La pétition portant ces revendications a à ce jour recueilli près de 4 000 signatures. Ces signatures émanent de collègues de tous grades et de toutes origines institutionnelles — Commission, Parlement, Conseil, SEAE, Cour de justice, agences exécutives, agences décentralisées et offices. Cette mobilisation transversale témoigne d'une solidarité forte qui transcende les grades et les appartenances institutionnelles. Les revendications contenues dans la pétition ont été élaborées dans cet esprit d'inclusivité. Nourries par de très nombreuses contributions individuelles et de discussions collectives, sans prétendre couvrir l'ensemble des attentes, elles constituent un point de départ solide, nourri de très nombreuses contributions, pour alimenter le débat et ouvrir des discussions avec l'administration.

La présente résolution

Réunis à l'occasion de notre assemblée conclusive, les participants adoptent la présente résolution et appellent :

1. À l'unité du personnel et des organisations syndicales

Nous appelons l'ensemble du personnel des institutions de l'Union européenne, ainsi que les organisations syndicales à se mobiliser en faveur des revendications portées par la pétition.

La précarité des agents contractuels et temporaires n'est pas une question catégorielle isolée : elle concerne l'ensemble du personnel et la qualité du service public européen. L'unité est la condition d'un rapport de force suffisant pour obtenir des avancées réelles et durables. Nous invitons chaque organisation syndicale à faire siennes ces revendications, à les porter dans les instances de dialogue social et à coordonner leur action en faveur d'une politique de ressources humaines plus juste et plus équitable pour tous.

2. À l'ouverture rapide d'un dialogue social

Nous demandons à l'administration des institutions de l'Union européenne d'engager sans délai un dialogue social portant spécifiquement sur la politique de ressources humaines applicable au personnel contractuel et temporaire.

Ce dialogue devra être ouvert, structuré et mené de bonne foi, avec la participation effective des représentants du personnel concerné. Il devra prendre appui sur les revendications de la pétition comme base de discussion, sans préjuger de ses conclusions, et viser des résultats concrets et mesurables dans des délais raisonnables. Nous soulignons que l'urgence de la situation ne permet pas de renvoyer ce dialogue à une date indéterminée : les attentes sont réelles, documentées, et appellent une réponse dans des délais qui devront être fixés et respectés.

Appel final

Nous, signataires de cette résolution, réaffirmons notre détermination à poursuivre cette mobilisation avec la persévérance et l'unité qu'elle mérite, dans l'intérêt de tous les agents contractuels et temporaires et, au-delà, dans l'intérêt des institutions elles-mêmes.

Adoptée lors de l'assemblée conclusive du Collectif des Agents Contractuels et Temporaires des Institutions de l'UE

A Bruxelles — Le 4 mai 2026